



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2025

### **La Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français annonce le lancement d'une collecte nationale de dons en faveur de la préservation du patrimoine religieux rural**

**Rachida Dati, ministre de la Culture, et Olivier de Rohan-Chabot, président de la Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français, ont signé ce jour une convention-cadre marquant le lancement d'une grande collecte nationale dédiée à la préservation du patrimoine religieux rural. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, formalise un engagement commun en faveur d'une cause mobilisatrice pour tous les Français.**

La collecte, qui débutera à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, repose sur un dispositif participatif et territorialisé. Dans chaque région, trois édifices religieux seront identifiés et présélectionnés par la Fondation, en coordination avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et en s'appuyant sur des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale.

Un vote populaire permettra ensuite de désigner un projet emblématique par région, qui bénéficiera des dons collectés. Ce concours national entend ainsi associer les Français à la démarche de sélection, en les invitant à s'approprier leur patrimoine local et à se mobiliser pour sa sauvegarde. Cette méthode vise également à encourager les dynamiques locales autour des projets retenus, en s'appuyant sur les collectivités, les paroisses, les associations, les entreprises de restauration, et l'ensemble du tissu économique et social. Ce partenariat vise enfin à mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés et citoyens autour d'un objectif partagé : faire de la préservation du patrimoine religieux rural une cause nationale, fédératrice, durable et visible partout en France.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mobilisation initiée par le Président de la République depuis 2022 en faveur du patrimoine religieux, avec une volonté de centrer les efforts sur les édifices dans des localités rurales de moins de 10 000 habitants, porteurs d'une mémoire collective et d'un lien social fort. Le partenariat entre le ministère et la Fondation, institution centenaire à l'expertise unanimement reconnue dans le domaine de la préservation des édifices religieux, scelle une ambition commune alors que plus de 2 000 d'entre eux sont dans un état qui fait craindre pour leur sauvegarde. Il vient apporter un soutien essentiel aux maires, souvent démunis face à l'ampleur de la tâche.

Afin de renforcer l'élan de générosité indispensable à la réussite de cette initiative, l'État met en place un dispositif fiscal exceptionnel : les dons effectués dans le cadre de cette campagne ouvriront droit à une déduction de 75 % de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1 000 € par donateur et par année fiscale, et à 66 % au-delà de ce seuil, conformément à la législation en vigueur. Cette mesure témoigne de la volonté conjointe du ministère et de la fondation de faciliter l'engagement de chacun, à hauteur de ses moyens, dans une cause d'intérêt général.

Le ministère de la Culture a souhaité relancer la dynamique nationale de soutien au patrimoine religieux rural en confiant à la Fondation le pilotage de cette nouvelle phase. La Sauvegarde de l'Art Français se félicite du rôle de collecteur national qui lui est confié, y voyant la reconnaissance de son action constante, aux côtés des maires, pour restaurer des milliers d'églises et de chapelles, ainsi que de nombreux objets d'art publics (notamment à travers l'opération "Le Plus Grand Musée de France"), avec une attention particulière portée aux zones rurales.

*"A travers cette collecte, la Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français réaffirme son engagement à défendre nos trésors vivants, tout particulièrement ceux qui sont situés dans des communes rurales et qui sont aujourd'hui menacés faute de visibilité, de ressources ou de relais locaux. Chaque semaine, dans nos campagnes, des édifices ferment, se fragilisent ou disparaissent faute de moyens. Ce qui disparaîtrait ne pourrait être remplacé. Ce partenariat avec l'Etat renforce notre action au service d'un patrimoine de proximité cher au cœur des Français."* déclare Olivier de Rohan-Chabot, Président de la Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français.

**Contact presse**

Lucie Paturel  
06 11 69 09 59  
[lucie.paturel@nocom.com](mailto:lucie.paturel@nocom.com)